

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la lig. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Parnac, Fumel, etc.

Cahors, le 8 Octobre 1872.

On lit dans le Journal officiel :

« Cinq officiers d'infanterie de la garnison de Grenoble, oubliant la réserve que leur impose leur caractère de militaires, ont pris part à une manifestation politique, qui a eu lieu récemment dans cette ville. »

Le rôle de l'armée à l'intérieur, consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui est exclusif de toute préoccupation politique; il importe que tous ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient jamais.

Aussi, le ministre de la guerre a-t-il décidé, dès que la faute grave commise par ces cinq officiers a été connue, qu'ils changeraient immédiatement de régiment et qu'à leur arrivée dans leurs nouveaux corps, ils subiraient chacun, une punition de soixante jours d'arrêts.

Il est inutile d'ajouter, d'ailleurs, que le corps d'officiers de leur régiment a protesté, par l'intermédiaire des plus anciens officiers dans chaque grade, contre la conduite tenue par leurs cinq camarades, dans la soirée du 26 septembre dernier. »

Tous les honnêtes gens, applaudissent à l'énergique répression ordonnée par le ministre de la guerre.

L'armée est la sauve-garde des grands intérêts sociaux, violemment attaqués par le discours de Grenoble. Nous nous associons pleinement, aux paroles suivantes du Français : « que le gouvernement, par quelques actes comme celui-ci, s'engage résolument dans les voies d'une politique conservatrice, et nous croyons connaître assez les dispositions des différents groupes du parti de l'ordre pour lui promettre que le concours de ce parti tout entier lui sera assuré. »

On lit dans la Patrie :

Le gouvernement a droit, de la part de tous les bons citoyens, aux éloges les plus complets pour la note qu'il a publiée au Journal officiel.

Les termes dans lesquels est conçue cette note rehaussent encore, s'il est possible, le sentiment qui l'a dictée. M. le ministre de la guerre définit admirablement le rôle de l'armée quand il dit, en quelques paroles nettes et fermes : « Le rôle de l'armée à l'intérieur consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui est exclusif de toute préoccupation politique; il importe que tous ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient jamais. »

Nous apprenons aussi avec une grande satisfaction que « le corps d'officiers du régiment auquel appartenaient ces officiers, a protesté, par l'intermédiaire des plus anciens officiers dans chaque grade, contre la conduite tenue par leurs cinq camarades dans la soirée (gambettiste) du 26 septembre dernier. » Nous n'attendions pas moins, d'ailleurs, de cette loyale armée à laquelle nous avons été toujours, mais depuis dix-huit mois surtout, le maintien ou le rétablissement de l'ordre, et qui, seule, a su conserver à la France un reste de solidité et de prestige.

Si, comme il le faut espérer encore, notre malheureux pays est destiné à se relever des coups funestes que lui ont portés les radicaux de toute nuance, depuis les gens de septembre jusqu'aux scélérats de mars, c'est à l'armée qu'on devra cette re-

naissance, sur laquelle une énergie constante et un inaltérable respect de la discipline peuvent nous permettre encore de compter. Maintenez-vous donc, militaires de toutes armes et de tous grades, officiers comme soldats, dans ces nobles principes auxquels votre protestation contre la conduite d'indignes camarades montre que vous êtes si absolument dévoués, et rappelez-vous surtout que les injures des gens d'anarchie sont pour vous de nouveaux titres de gloire. Défendez la nation française, qui, en revanche, saura vous honorer comme vous le méritez.

Maintenant que le ministre de la guerre a si honorablement fait son devoir, au ministre de l'intérieur à faire le sien. Les officiers coupables sont châtiés; châtiez aussi les maires également coupables, et qui devraient comprendre que le rôle des magistrats municipaux consiste, comme celui des militaires, à maintenir l'ordre, et demeure exclusif de toute préoccupation politique. Les officiers qui ont osé applaudir un tribun insurgé contre l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale sont punis par soixante jours d'arrêts; nous attendons que les maires coupables du même crime — oui, crime — contre la volonté nationale, soient cassés des fonctions dont, par leur odieuse complicité, ils se sont rendus indignes.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 octobre 1872.

M. Thiers a reçu, ces jours derniers, le général Davoust d'Anerstadt, qui était allé suivre les manœuvres de l'armée anglaise, et qui a rendu compte au Président, de la réception très-cordiale, qui lui a été faite de l'autre côté du détroit.

M. Labadié, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, est arrivé à Paris, pour se plaindre du nouveau préfet, M. Limbourg. M. Labadié, n'a pas été, du moins jusqu'à présent, reçu par le président de la République.

Les bruits, répandus ces jours derniers, sur la retraite probable et même prochaine de M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, sont dénués de tout fondement. M. Victor Lefranc possède, comme par le passé, la confiance du président, et, comme il joint en même temps de la faveur de la grande majorité de l'Assemblée, on ne voit pas ce qui pourrait en ce moment ébranler sa position.

Il est probable qu'un nouveau ministre des travaux publics, sera nommé avant la rentrée de l'Assemblée, pour faire cesser le long intérim, qui dure depuis la retraite de M. de Larcy, mais il ne paraît pas que M. Thiers ait fait encore aucun choix définitif à cet égard. On présume toutefois que le nouveau ministre sera pris dans les rangs du centre droit, afin de faciliter le mouvement visible, qui pousse cette fraction de l'Assemblée, vers la République conservatrice.

M. Bradlangh, l'agitateur anglais, est retourné en Angleterre.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Le liberté peut se concilier avec la fixité,

l'ordre et la régularité dans une monarchie; il n'en est pas de même dans une République; l'agitation perpétuelle, les compétitions sans fin des partis, leur passage incessant au pouvoir l'échange continu des emplois, la mobilité sans fin des fonctionnaires sont les conséquences naturelles d'un gouvernement républicain. Il est de la plus haute importance que personne ne s'y trompe et qu'on n'aille pas demander à la République les avantages que comporte exclusivement la monarchie.

Journal des Débats

Il n'est pas douteux que la tournée politique de M. Gambetta avait pour but de produire une agitation dans le sens de la république radicale, et c'est là surtout ce qui nous a paru digne de blâme, le moment étant aussi mal choisi que possible pour une entreprise de ce genre. Si M. Gambetta a voulu par là donner la mesure du tact politique dont il est doué, il y a complètement réussi et c'est le résultat le plus clair qu'il a obtenu de son voyage, car il ne faut pas s'exagérer l'importance des manifestations auxquelles sa présence et ses discours ont donné lieu.

Une lettre que nous recevons d'Ancey et qui émane d'une personne digne de toute confiance, donne à ce sujet des détails significatifs. Elle réduit à leur juste valeur les exagérations des journaux de diverses nuances. Pendant que les uns célébraient les prétendus succès de l'ex-dictateur, les autres, affectant de prendre ces chants de victoire au pied de la lettre, annonçaient déjà le triomphe du radicalisme. M. Thiers vaincu par l'orateur de Grenoble, n'avait plus qu'à lui céder la place.

La vérité est pourtant que M. Gambetta a pris beaucoup de peine en pure perte, et que son voyage en Savoie n'a abouti qu'à un échec. A part quelques fidèles, en petit nombre, il n'a rencontré partout, à Thonon comme à Ancey, que des indifférents et surtout des curieux, venus là comme au spectacle pour voir et entendre le tribun-phénomène. C'est cette attitude de la population qu'il est surtout bon de signaler.

Patrie.

Certains journaux radicaux raillent délicatement la démarche qu'aurait faite le syndicat des agents de change auprès de M. le président de la République, pour lui faire connaître l'influence que la campagne démagogique de M. Gambetta aurait eu sur la baisse des fonds publics.

D'autres feuilles, appartenant à la même opinion, semblent douter que cette démarche ait été faite. Elles sont à cet égard dans l'erreur. Le syndicat des agents de change, qui est député de la Seine, voit souvent le président de la République pour le renseigner sur l'état du marché et lui donner son opinion sur les fluctuations dont il est l'objet. Lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'empêchent de faire cette démarche, il est remplacé par un de ses collègues de la chambre syndicale. Nous pouvons donc affirmer que dans la circonstance actuelle, M. Thiers a été mis au courant de la situation.

Nous ajouterons que des directeurs de grands établissements financiers ont parlé dans le même sens au ministre des finances, et que, en outre, plusieurs affaires importantes, qui étaient sur le point de se conclure, ont été provisoirement ajournées.

Ce ne sont pas tant les discours radicaux de M. Gambetta qui effraient, que la présence de certains maires aux banquets. Les maires, en se rendant aux agapes démocratiques, leur donnent un caractère officiel d'autant plus sérieux, que leur conduite n'a été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucun désaveu de la part du gouvernement.

Pays.

Les odieuses attaques des radicaux de Nantes contre les pèlerins de Lourdes ont produit le résultat que produisent toutes les persécutions religieuses : elles ont amené une réaction immédiate.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que de nouveaux pèlerinages s'organisent dans toute la France et que des comités se forment dans les principales villes pour faciliter aux pèlerins les moyens d'aller faire leurs dévotions à Notre-Dame-de-Lourdes.

Cette grande manifestation, dans une époque aussi troublée que la nôtre, nous prouve une fois de plus qu'il y a encore dans notre pays des hommes de cœur et d'énergie qui ne craignent pas d'affirmer leurs convictions religieuses.

Les radicaux auront, par leur intolérance, ravivé la foi dans le cœur des catholiques.

Ainsi les excès de la République continuent à porter des fruits féconds, et comme autrefois dans la Rome martyre, les fidèles devant les outrages et les mauvais traitements, ne seront que plus fervents et plus attachés à leurs croyances.

Univers.

Nos lecteurs ont souvenir de ce docteur Voisin sur la foi duquel les journaux impies ont répété que Bernadette et Mélanie étaient, à sa connaissance, dans un hôpital de folles, et qu'en conséquence l'apparition de Lourdes, comme celle de la Salette, reposait uniquement sur le témoignage d'une aliénée. M. Artus a publié aussitôt un démenti formel, et l'Univers, comme le Monde, comme tous les journaux religieux, ont dénoncé la calomnie, en sommant le médecin imposteur de se rétracter. Mais il s'est prudemment tenu coi. Aujourd'hui Mgr l'évêque de Nevers nous fait l'honneur de nous adresser à ce sujet une lettre à laquelle le docteur Voisin se croira sans doute obligé de répondre; car c'est une mise en demeure formelle, et la science, puisque la science il y a, ne saurait reculer.

Marcilly (en Touraine), 3 octobre.

Cher Monsieur,

Comme vous le savez très-bien, un professeur de la Salpêtrière, en développant ses théories sur les hallucinations, a prétendu, il y a déjà quelque temps, que Bernadette Soubirous, en religion sœur Marie-Bernard, était enfermée comme folle dans le



*courant des Ursulines de Nevers.*

Vous n'ignorez pas non plus, vous devez même connaître beaucoup mieux que moi, le parti que la presse irréligieuse, avec sa bonne foi et son intelligence ordinaires, s'est efforcée de tirer de cette savante et écrasante révélation.

Mais le fait est si dénué de fondements et les commentaires auxquels il a donné lieu m'ont toujours semblé si parfaitement absurdes, que je n'avais pas senti jusqu'à présent la nécessité de m'insérer en faux contre une pareille niaiserie. Un dédaigneux silence me paraissait, pour ce qui me concerne, tout ce qu'il y avait de plus digne et même de plus opportun.

J'estimais, d'ailleurs, que l'*Univers* et le *Monde* avaient déjà fait une réponse très-suffisante, sans compter que l'air triomphal de certaines autres feuilles démontrait encore mieux qu'il s'agissait manifestement d'une sottise.

Cependant je m'aperçois que tous les gens de bien ne partagent pas mon opinion. De divers côtés, on me presse d'élever la voix et l'on fait valoir, pour m'y déterminer, des raisons qui sont à tous le moins respectables.

Seriez vous donc assez bon, cher monsieur, pour publier cette lettre, par laquelle j'ai l'honneur de déclarer :

1° Que la sœur Marie-Bernard n'a jamais mis le pied dans le couvent des Ursulines de Nevers;

2° Que, résidant à Nevers, il est vrai, dans la maison mère des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne, elle y est entrée et y reste tout aussi librement qu'elle n'importe qu'elle aille ailleurs;

3° Que loin d'être felle, c'est une personne d'une sagesse peu commune et d'un calme dont rien n'approche.

De plus, je me permettrai d'inviter le susdit professeur illustre, dont je ne me rappelle pas le nom, à venir vérifier en personne l'exactitude de cette triple affirmation.

S'il avait la bonté de me faire connaître un peu d'avance le jour et l'heure de son arrivée, je me chargerais très-volontiers de la mettre moi-même en rapport immédiat avec la sœur Marie-Bernard, et, pour qu'il ne puisse concevoir aucun doute sur son identité, je prierais Monsieur le procureur de la République de vouloir bien la lui présenter. Il lui serait ensuite octroyé de l'envoyer, de la questionner, voir de l'envoyer aussi longtemps qu'il lui plairait.

Un savant fait aisément pour moins de plus longs et plus difficiles voyages, alors surtout qu'ils lui sont bien payés. Si ce dernier stimulant était tant soit peu nécessaire, je suis persuadé que le généreux M. Artus ne demanderait pas mieux que d'y pourvoir.

Personnellement, je promets enfin la plus aimable figure d'hôte.

En attendant de pied ferme le savant docteur, je vous prie cher Monsieur, d'agréer mes remerciements anticipés avec l'assurance de mes tous dévoués sentiments.

† AUGUSTIN, évêque de Nevers.

**Temps.**

Un des principaux organes du cabinet de Berlin, la *Correspondance provinciale*, dit que l'Alsace-Lorraine va devenir un pays allemand « dans le sens le plus parfait mot, » par suite de l'élimination des habitants qui se sont prononcés pour la France. Cette espérance repose évidemment sur une appréciation tout à fait erronée des causes et du caractère de l'option.

La distinction de sentiment entre ceux qui sont partis et ceux qui sont restés ne saurait être qu'arbitraire et illusoire, par la raison que les habitants des territoires annexés ne se sont pas trouvés dans les conditions d'un choix vraiment libre. Si s'était agi d'un plébiscite pour ou contre l'annexion, aucun homme de bonne foi, même en Allemagne, ne peut douter de la formidable majorité qui se fût prononcée contre la conquête. Or, ce n'est pas, tant s'en faut, la majorité qui a émigré, par la raison d'abord qu'on n'émigre pas, qu'on ne se déracine pas comme on veut, et ensuite par cette autre raison que beaucoup d'habitants ont jugé délibérément que la contrainte extérieure n'a jamais engagé les sentiments, et qu'il valait mieux défendre le terrain dans la mesure du possible et de leurs forces, que de l'abandonner.

**Ordre.**

Quoique, depuis la rencontre de Berlin, quelques semaines seulement se soient écoulées c'est à peine si, aujourd'hui, on pense encore à l'entrevue des trois souverains, tant la succession rapide des événements nous entraîne.

Pourtant, nous n'avons pas absolument le droit de perdre de vue les conséquences de l'entretien des empereurs, et, pendant que nous sommes tout entiers à l'écho des discours de M. Gambetta, on s'occupe parait-il, très-sérieusement de nous dans le Nord et en Orient.

Si M. de Vogué est bien informé, il a dû apprendre, à son arrivée à Constantinople, que M. le chancelier fédéral avait proposé au gouvernement ottoman d'entrer dans les projets conçus en vue d'éventualités qui nous concernent.

Si par extraordinaire, M. de Vogué n'en avait pas été informé, tout au moins M. Leflo, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, en saurait-il quelque chose, car il vient, dit-on d'expédier à ce sujet de très intéressantes dépêches à M. Thiers et à M. de Rémusat.

**XIX<sup>e</sup> Siècle.**

Le délai d'option est expiré pour les habitants d'Alsace-Lorraine. On racontera quelque jour toutes les séparations, tous les déchirements, toutes les douleurs qu'a causés l'accomplissement de la plus dure paix qu'aucun peuple moderne ait été forcé de subir. Ce siècle a vu renaître les brutalités de la conquête antique, il a fallu céder les citoyens et les provinces, comme un morceau de terre et un troupeau.

*Barbarus has segetes !...* Oui tant de champs féconds et de riants domaines sont devenus la proie des barbares. Ils sont presque déserts pourtant : tous ceux que l'âge, la maladie, la faim, n'ont pas cloués au sol natal, ceux-là sont revenus au sein de la mère-patrie, désolée et diminuée. Depuis des semaines et des mois, de longues bandes d'émigrants sillonnaient les routes, emportant au fond de leur cœur la haine des conquérants et l'espoir du retour.

Quand y reviendront-ils dans leurs cités, dans leurs villages, où tout les regrette et les rappelle ? Combien d'hivers s'écouleront avant que renaisse le jour de la civilisation et de la justice ? Qui le peut dire ? Mais du moins ces Français travailleront, comme nous tous, à la grande œuvre avec un patient courage ; et si cette génération ne recueille pas le fruit de ses efforts, ceux qui grandiront après nous en profiteront et finiront la tâche.

En attendant, les pauvres, les infirmes, les vieillards, les déshérités, sont restés pour entretenir l'amour du nom français sur les bords du Rhin et de la Moselle.

Dieu nous préserve des vaines illusions et des ridicules menaces ; mais personne dans notre pays n'a encore perdu confiance dans le triomphe du droit, maintenant opprimé par la force. Nous saurons, si le faut, nous imposer des lenteurs nécessaires ; mais jamais nous ne perdrons de vue le but où tendent à la fois toutes nos volontés et tous nos cœurs.

**INFORMATIONS**

Les mesures disciplinaires infligées aux cinq officiers qui ont assisté à la réunion politique de Grenoble, vont être portées à la connaissance de chacun des régiments de l'armée par un ordre du jour qui contiendra les noms de ces officiers.

Le gouvernement avait l'intention d'affecter aux besoins des émigrés de l'Alsace-Lorraine le produit de la souscription des *Femmes de France*, soit sept millions.

Mais ce produit ayant été versé au Trésor, on ne peut lui donner cette affectation qu'en vertu d'une loi, et il faut, par conséquent, pour agir, attendre le retour de la Chambre.

On nous assure que, malgré les assertions contraires, les débats du procès Bazaine ne pourront guère commencer avant les premiers jours de janvier 1873.

Le *Journal officiel* fera connaître incessamment la composition du conseil supérieur de la guerre. On cite comme devant en faire partie les maréchaux de Mac-Mahon, Canrobert, Bagrauey-d'Hilliers, le duc d'Aumale, etc.

Les députés de la droite annoncent hautement leur intention de demander, dès la reprise de la session, la mise en accusation de M. Gambetta, sous inculpation d'outrages envers ses collègues.

M. Gambetta, que l'on dit très fatigué, est attendu à Paris demain ou après-demain.

On lit dans la *Patrie* :

Nous serait-il permis de poser une simple question à M. Leloup, maire de Nantes, qui s'est acquis une si subite célébrité dans la triste affaire des pèlerins de Lourdes ?

Est-il vrai que ce magistrat radical, qui dirigeait, il y a quelques années, une école professionnelle, a été décoré sur la proposition de M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, et après des démarches personnelles, très répétées et très accentuées, faites par lui, M. Leloup, en très haut lieu ?...

Les amis de M. le maire de Nantes comprendront, nous en sommes persuadés, la portée de cette question. Nous ne voulons pas blâmer M. Leloup d'avoir sollicité une distinction qu'il croyait mériter, qu'il méritait sans doute. Nous voulons seulement édifier les radicaux sur la versatilité d'un de leur amis, qui, autrefois dévoué au pouvoir et rangé aujourd'hui encore sous le drapeau des plus forts, pourrait bien les abandonner à leur tour si jamais ils deviennent les plus faibles.

Après les injures de « *Cagots, calotins, faquins, drôles, bouffons, poissards, cléricaille,* » répandues dans une colonne de journal, le *Corsaire* en vient à l'affaire de Nantes, qu'il raconte ainsi :

Vous savez qu'ils ont pétitionné pour demander la révocation du maire de Nantes et de ses adjoints ?... « Le maire de Nantes et ses adjoints n'ont pas fait leur devoir », disent-ils.

Ah ! pour le coup, je suis de leur avis. Les officiers municipaux n'ont pas fait leur devoir. Non, ils n'ont pas fait leur devoir.

Une bande descend de wagon, et se répand par la ville ; les gens qui la composent ont une croix blanche sur l'habit ; ils ont autour du cou, autour des pectoraux, autour de la ceinture, des chapelets de marrons d'Inde...

Mais c'est du déguisement cela ! ces gens-là sont des déguisés, des masques !...

Est-il permis aux masques de courir les rues quand on n'est pas en carnaval ? Non !...

Il y a des règlements de police qui s'y opposent formellement. Quel était le devoir du maire ? De faire arrêter ces masques.

A-t-il fait arrêter ces masques ? Non. Il a donc manqué à son devoir. Je suis de l'avis des calotins : Le maire a positivement manqué à son devoir.

La haine stupide et brutale qui paraît dans cette invention des masques à croix blanche et à chapelets de marrons d'Inde, pour justifier les plus odieux excès, n'est rien encore en comparaison de la déclaration suivante.

Ceci est un avertissement sérieux, non-seulement aux catholiques mais à tous les conservateurs :

— *Voilà ! voilà !* disent-ils, *comment les républicains entendent la liberté !... Voilà la liberté qu'ils nous réservent !...*

Ah ! quant à cela, mes bons amis vous pouvez y compter.

Ils trouvent parfois que nos théories manquent de précision, de netteté. Ils nous demandent des explications. « Mais enfin, que feriez-vous dans tel cas, et dans cet autre, et dans cet autre encore ?... »

Sur le point qui nous occupe présentement, nous pouvons répondre de façon à ce qu'il ne soit plus nécessaire de poser la question.

Non, certes, non, la République ne tolérera pas vos pèlerinages.

Pèlerinez bien, pendant que vous y êtes ; prenez en tout votre saoul, gavez-vous de pèlerinages ; car, une fois en République, vous ne pèlerinez plus.

Est-ce clair ?

Oui, c'est clair ; mais si, même sous votre République, nous voulions pèleriner, que feriez-vous ? Vous nous mettriez en prison, n'est-ce pas ? Et si nous résistions, vous nous assassineriez, n'est-ce pas ? Dites-le donc franchement ; et que nous sachions jusqu'au bout notre sort !

Ceux qui ne voient pas le retour prochain de la Commune sont bien aveugles. Il ne faut pas plus de meneurs pour le succès qu'il n'y a en ce moment d'individus dans les journaux radicaux qui font à mots couverts et sans signature des menaces de ce genre.

Les classes conservatrices s'endorment, elles ne comprennent pas assez la situation.

**Chronique locale et méridionale.**

Notre compatriote M. Besse licencié ès sciences mathématiques et physiques, vient d'être nom-

mé professeur de mathématiques au collège de Condom.

Monsieur le Préfet du Lot vient d'adresser à Messieurs les maires du département la circulaire suivante :

Messieurs, Aux termes de la circulaire de M. le Ministre de la guerre, en date du 25 septembre 1872, le Conseil de révision du Lot se réunira, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, aux jours et heures indiqués dans l'arrêté en placard que je vous ai adressé, le 30 septembre précité.

Les décisions prises, en 1871, étant définitives et irrévocables rien n'est changé à la situation légale des jeunes gens déclarés bons pour le service ou exemptés pour infirmités et défaut de taille. En conséquence, ces jeunes gens n'ont pas à se présenter devant le prochain Conseil de révision.

Ce Conseil n'a qu'à examiner les jeunes gens qui, n'ayant pas été portés sur les tableaux de recensement en 1871, ont été inscrits, cette année, sur les tableaux supplémentaires. Il statuera également sur les cas d'exemption (ainé d'orphelins, fils unique ou fils aîné de veuve, frère au service, frère mort au service, etc. etc.) et de dispense présentés par eux.

Chacun des jeunes gens qui aura à comparaître devant le Conseil de révision recevra, par les soins de M. le maire, un ordre de convocation qui lui sera adressé par la Préfecture.

Les jeunes gens compris dans le contingent comme absents et qui se prétendent impropres au service, devront se présenter, le 28 octobre courant, devant la commission spéciale de réforme.

Cahors, le 7 octobre 1872.

Le Préfet du Lot.

E. POUJNY.

NOTA.— Les jeunes gens qui ont des cas d'exemption ou de dispense désignés dans le paragraphe 3, cidessus, peuvent se faire représenter ; mais il est indispensable que les pièces constatant leurs droits soient adressés à la Préfecture avant le jour fixé pour les opérations du canton auquel ils appartiennent.

Messieurs les maires des communes où il n'y a pas de jeunes gens sur le compte desquels le Conseil de révision ait à statuer n'ont pas à se rendre aux séances de ce conseil.

**Décret relatif aux fonctionnaires des classes élémentaires des lycées.**

Un décret du 26 septembre porte : Art. 1<sup>er</sup>. Les classes élémentaires des lycées sont confiées, soit à des maîtres répétiteurs délégués par le proviseur avec l'agrément du recteur, soit à des maîtres institués par le ministre. Ces derniers sont dispensés de concourir à la surveillance intérieure.

Art. 2. Les maîtres élémentaires de septième et de huitième prennent le nom de professeurs. Quand ils sont agrégés, ils peuvent être nommés professeurs divisionnaires à Paris et professeurs titulaires dans les départements ; ils jouissent des avantages attachés à ces fonctions.

Art. 3. Peuvent être nommés professeurs chargés de cours, avec institution ministérielle, les maîtres répétiteurs pourvus du grade de licencié, et qui auront été, pendant deux ans, chargés d'une classe élémentaire.

Art. 4. Le traitement des professeurs chargés de cours des classes de septième et de huitième est fixé à 2000 fr. dans les départements, et à 2,500 fr. à Paris.

Après cinq années d'exercice, ce traitement pourra, dans le premier cas, être porté à 2,200 fr., et, dans le second, à 3000 fr.

Art. 5. Les professeurs agrégés et les professeurs chargés de cours des classes de septième et de huitième ne reçoivent plus l'indemnité de nourriture de 500 fr.

Art. 6. Les dispositions des décrets susvisés contraires au présent règlement, sont et demeurent rapportées.

Art. 7. Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

**Décret relatif aux traitements des fonctionnaires des lycées.**

Un décret du 25 septembre porte : Art. 1<sup>er</sup>. Le traitement éventuel des membres du corps enseignant (enseignement secondaire) est supprimé.

Art. 2. Les lycées, non compris ceux de Paris de Vanves et de Versailles, placés hors classes sont divisés, sous le rapport des traitements des fonctionnaires, en quatre catégories, conformément à l'état n° 1 annexé au présent décret.

Art. 3. Les traitements des proviseurs, censeurs et des membres du corps enseignant



sont fixés conformément à l'état numéro 2 ci-joint.

Art. 4. Les lycées des départements pourront changer de catégorie à la suite d'un travail de révision qui se fera tous les cinq ans, lorsqu'il aura été constaté que, pendant une période de cinq années, l'éventuel de trois années au moins calculé d'après les bases précédemment en usage, aura dépassé, pour la quatrième catégorie, 1.000 francs, pour la troisième, 1.200 francs et pour la deuxième, 1.000 fr.

Art. 5. Le nombre d'heures de service des membres du corps enseignant et le taux des indemnités qui pourront être allouées pour travaux supplémentaires, seront déterminés par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil supérieur.

ÉTAT N° 1. — Lycées par catégories

Lycées de Paris, etc., hors classe. — Descartes, Corneille, Saint-Louis, Condorcet, Charlemagne, Vanves et Versailles.

Lycées des départements. — 1<sup>re</sup> catégorie. — Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen, Toulouse.

2<sup>e</sup> catégorie. — Angoulême, Brest, Dijon, Douai, Lille, Nantes.

3<sup>e</sup> catégorie. — Amiens, Angers, Besançon, Caen, Clermont, Grenoble, le Havre, Limoges, Nice, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Quentin, Toulon, Tours, Troyes.

4<sup>e</sup> catégorie. — Agen, Albi, Alençon, Auch, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Bourges, Cahors, Carcassonne, Chambéry, Châteauroux, Chaumont, Coutances, Evreux, Laval, Lons-le-Saulnier, Lorient, Mâcon, le Mans, Montauban, Mont-de-Marsan, Moulins, Nevers, Niort, Pau, Périgueux, Pontivy, le Puy, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Omer, Sens, Tarbes, Tournon, Vendôme, Vesoul.

L'ÉTAT N° 2 porte fixation des traitements des professeurs et des fonctionnaires de l'enseignement.

Bulletin Agricole

Paris, le 7 octobre 1872.

**Céréales et Farines.** La situation commerciale est restée, cette semaine sans changement bien appréciable sur les marchés français et étrangers. Les apports de la culture ont été aussi importants que la semaine précédente malgré les travaux de labours et les semailles d'automne; mais on doit constater un ralentissement dans les transactions. Les demandes pour l'étranger ont été moins pressantes et la meunerie a été un peu plus réservée dans ses achats. C'est principalement sur les marchés du rayon de Paris, sur ceux de la Beauce et du Centre où la tendance a été plus faible et les prix payés en baisse de 0,50 à 0,75 partout ailleurs ils ont conservé la même fermeté. La hausse s'est momentanément arrêtée et les marchés de samedi dernier n'ont accusé généralement aucun changement dans les prix. Les blés pour semences sont très recherchés et ils obtiennent des prix très élevés variant de 34 à 35 les 100 kilos. Sur nos grandes places du littoral le calme est plus prononcé que sur nos marchés de l'intérieur par suite du retard apporté aux expéditions par la rareté des navires. A Nantes le cabotage ne suffisant plus on a mis en mouvement les grands steamers qui en portent chacun 15 à 18 mille hect.

Depuis quinze jours les prix des blés de bonne qualité sont restés stationnaires à Paris les vendeurs n'ont pu obtenir une augmentation, ni les acheteurs de diminution. La Belgique et le Nord ont acheté sur notre place et ont payé les bons blés roux de 34 à 35 et les blancs de 36 à 37 les 120 kilo. Les seigles sont très fermes à 19 50 les 115 kilo. Les orges nouvelles sont payées 19 à 19 50 et les vieilles de 18 à 18 75 les 100 kilo. Les avoines sont calmes aux cours précédents. Le stock des farines est toujours très-réduit il n'exède pas sur notre place 40,000 quintaux. Les prix des farines de consommation sont restés tous cette semaine de 68 à 73 et 74 le sac de 159 kil.

La situation des farines de spéculation ne s'est pas sensiblement modifiée. La liquidation de septembre s'est faite pour les 8 marq. à 72 fr. quant aux supérieures le manque de marchandises a rendu les acheteurs plus exigeants et les vendeurs ont dû consentir à résilier à 72 50. Depuis 2 jours la tendance du marché est plus calme et il faudrait peu de chose pour que la baisse prévalût au moins

pour quelques temps. On se fait difficilement à l'idée, qu'avec une récolte abondante, les prix actuels puissent se maintenir à des hauts cours. Ce n'est pas seulement l'opinion du commerce, mais la culture ne voit pas les choses autrement, car si elle croyait à la hausse, elle restreindrait et élèverait ses prétentions. Aux contraire malgré ses travaux de semailles, elle approvisionne largement les marchés et cherche à vendre le plus qu'elle peut aux cours actuels.

**Spiritueux.** Les avis de hausse du midi ont provoqué sur notre place une grande fermeté les vendeurs sont devenus plus rares et les prix ont obtenu une plus value de 3 fr. le court.

Variétés

Un livre indispensable.

Le corps humain et la santé. — Une dangereuse ignorance. — A quoi servent l'anatomie et la physiologie. — M. Jules Simon et la médecine. — Un livre à mettre dans toutes les mains. — La plus utile des sciences. — Ce que peut coûter l'ignorance de la structure du corps humain. — Tristes histoires. — Un conseil utile à suivre.

On s'occupe beaucoup en ce moment d'un ouvrage que M. le Dr Gustave Le Bon, publie en 50 livraisons hebdomadaires à 25 centimes tous les samedis (ou en 12 séries mensuelles à 1 franc), sous ce titre :

LA VIE, physiologie du corps humain appliquée à l'hygiène et à la médecine.

Ce livre est illustré de 300 gravures et se trouve en vente par livraison ou en série, chez tous les libraires et marchands de journaux en province (Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saint-Pères, franco contre mandat ou timbres-poste.)

Un journal de médecine disait récemment « qu'il était le plus complet et le plus clair des ouvrages publiés sur la physiologie. » Nous croyons donc rendre service à tous nos lecteurs en résumant ici quelques articles publiés sur cette belle publication dans divers journaux (1).

Au premier rang des sciences utiles se place l'hygiène, qui enseigne les préceptes à suivre pour préserver des maladies, et la médecine, qui fait connaître les moyens de les guérir.

Ces sciences reposent sur l'anatomie et la physiologie, qui nous font connaître la structure des organes et leurs fonctions. Malgré leur utilité fondamentale, nous les ignorons généralement, et en dépit de la maxime, vieille de six mille ans « Connais-toi toi-même, » nous ne rougissons pas de notre dangereuse ignorance.

Le Ministre de l'Instruction publique a particulièrement été frappé de cette honteuse lacune dans notre instruction élémentaire.

En homme prévoyant et sage, il a voulu la combler le plus promptement possible, et il a chargé l'Académie de médecine de la rédaction d'un traité simple et accessible à tous, qui permit de vulgariser dans le peuple, outre les notions importantes d'hygiène publique et privée, les découvertes admirables de l'anatomie et de la physiologie moderne.

Ce livre, si utile à tous, a été écrit par le Dr Gustave Le Bon, savant aussi connu par sa clarté que par son érudition, et se publie actuellement sous le titre : LA VIE, Physiologie du corps humain, et au prix de 25 centimes par livraison, afin d'être à la portée de toutes les bourses.

Fructifère de plusieurs années d'investigations patientes dans les hôpitaux et le laboratoire que l'auteur dirige, il contient le tableau complet des connaissances physiologiques modernes et de leurs applications innombrables à l'hygiène et à la médecine. Ce n'est pas une de ces compilations informes et écourtées telles qu'on les écrit habituellement pour les gens du monde. C'est un ouvrage assez savant pour mériter une place dans la bibliothèque de tous les médecins, un livre où, comme le dit M. le docteur Sales Girons dans la *Revue médicale*, « la pratique s'allie avec tout ce que la science moderne a de plus élevé, » et cependant un livre assez clair pour être compris de intelligences les moins avancées, et pour rendre de véritables services dans toutes les classes de la société.

On comprend, en parcourant ce bel ouvrage, le danger d'ignorer la structure de nos organes, et ce que peut nous coûter en pareille matière notre ignorance.

On lisait il y a quelques années, dans plu-

(1) LA VIE, PHYSIOLOGIE DU CORPS HUMAIN, avec 300 figures, publiée en 50 livraisons à 25 centimes.

sieurs journaux, l'histoire d'une jeune fille morte en quelques minutes pendant son dîner de noces, à la suite d'une blessure des artères du poignet, par un fragment de bouteille accidentellement cassée.

Aucun des assistants ne connaissant la position des artères ne sut où mettre le doigt pour arrêter l'hémorragie, et celle-ci fut tellement grave, qu'avant l'arrivée du médecin l'infortunée victime succombait devant sa famille désolée.

Que de blessés encore succombent ainsi sur les champs de bataille, à la suite d'une perte de sang que les plus simples notions d'anatomie leur eussent permis de combattre !

A défaut d'une lecture attentive, l'examen des planches du bel ouvrage du docteur Le Bon où se trouve indiquée la situation de toutes les artères, apprendrait au lecteur à éviter sûrement de pareils accidents.

La Physiologie du docteur Gustave Le Bon est donc indispensable à toutes les personnes qui comprennent que, pour conserver sa santé et vivre longtemps, il est absolument nécessaire de posséder des notions exactes sur les organes. Un livre pareil devrait être dans toutes les mains. Il n'est personne qui, en l'achetant, ne soit absolument certain d'y trouver quelque chose qu'il ignore et que cependant il aurait absolument besoin de connaître.

Vous voulez savoir comment est disposé un organe quelconque, le poumon ou l'estomac par exemple, et ce que vous devez faire pour qu'il fonctionne régulièrement et par suite prévenir des maladies terribles sans remède, vous le trouvez dans ce livre. Vous voulez savoir si un aliment est indigeste et pourquoi il l'est, vous l'y trouvez également. Pourquoi le défaut d'air amène la mort et ce qu'il faut faire pour combattre l'asphyxie, vous l'y trouvez aussi. Vous y apprenez enfin à connaître les organes, leurs fonctions, et les causes de leur dérangement, ce qui est tout le secret de la science de se préserver des maladies et de celle de s'en guérir.

Mais, au nombre des choses qui intéressent le plus en parcourant cette belle publication, il faut mentionner spécialement les 300 magnifiques gravures qui représentent dans ses moindres détails le corps humain.

A leur seul aspect, on comprend souvent mieux que par de longues descriptions le jeu simple et grandiose à la fois de nos organes; et ce spectacle attachant amène naturellement sur les lèvres, cet aveu par lequel l'auteur termine sa préface :

« Il y a bien des choses merveilleuses en ce monde, mais aucune assurément, n'est plus merveilleuse que l'homme. »

Voici l'énoncé succinct de quelques-uns des chapitres les plus intéressants :

**Origine de la vie et formation des êtres vivants.**

Aperçu de leurs fonctions.

**Récettes et dépenses des organes.** — Alimentation et régime. — Digestion, hygiène de la digestion et physiologie des troubles de cette fonction. — Le sang et ses fonctions. — Circulation du sang. — Gains et pertes du sang. Nutrition et sécrétions. — Respiration. Hygiène de la respiration et physiologie des troubles de cette fonction. — Modification de la sécrétion urinaire dans les maladies. — Chaleur animale. — Mouvements. — Voix et parole.

**Relations de l'organisme avec le monde extérieur.** — Système nerveux. — Sensations et organes des sens. — La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. — Physiologie du cerveau. Facultés morales et intellectuelles.

**Reproduction, développement et fin des êtres.**

Un livre (2) qui complète très-utilement l'ouvrage du docteur Le Bon, et qui surtout en ce moment peut rendre dans les campagnes de véritables services, est la botanique médicale et usuelle d'un instituteur de Beauvais, intitulée :

**Les plantes médicinales de usuelles de nos champs, jardins, forêts,** descriptions et usages des plantes comestibles, suspectes, vénéneuses, employées dans la médecine, dans l'industrie et dans l'économie domestique, par H. Rodin, chef d'institution, membre de la Société botanique de France, lauréat, etc. Un volume de 450 pages, avec 117 gravures. Prix : relié, 3 fr. 50 cent.; envoi franco par la poste, contre mandat ou timbres-poste. (J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saint-Pères, Paris).

Mettant à profit ses profondes connaissances en botanique, et guidé par une pensée philanthropique, M. Rodin nous montre quelles

ressources on peut trouver dans l'usage des propriétés thérapeutiques de nombreux végétaux.

Le traitement des maladies à l'aide des simples était adopté par nos aïeux; c'est la méthode que suivent instinctivement les animaux livrés à eux-mêmes. La connaissance des propriétés médicinales des plantes que nous foulons aux pieds à chaque instant ou que nous regardons avec indifférence permet à celui qui la possède, ainsi que le fait remarquer M. Rodin : « de faire acte d'économie pour lui et pour autrui; de remplir une œuvre de bienfaisance en les indiquant aux pauvres et de faire preuve d'humanité et de patriotisme en vulgarisant ces remèdes simples et faciles dans nos campagnes trop souvent placées loin des médecins. » Mais comment arriver à propager l'étude de la botanique pour laquelle peu de personnes ont du goût? M. Rodin a trouvé ce moyen.

Son livre est rédigé sous forme de conversation intime entre deux amis dont l'un est le maître et l'autre l'élève; 117 gravures représentent les figures d'un très-grand nombre de plantes.

On est tout étonné, en suivant les descriptions si claires que M. Rodin fait des végétaux, de l'habileté qu'on acquiert dans une science à laquelle on était jusqu'alors resté étranger. Ajoutons encore que la classification des plantes, considérées comme agents médicinaux, permet de trouver, sans efforts de mémoire, les remèdes à opposer aux débuts des maladies et les préparations à leur faire subir avant de les employer. Un enfant à mal à la gorge, il est atteint d'une angine légère, aussitôt la mère est inquiète ouvre le livre et trouve à la page 402 les noms des plantes qui combattent victorieusement cette affection. Un ouvrier industriel ou agricole s'est-il blessé en travaillant, vite la patronne ou la fermière applique sur les plaies de la charpie trempée dans un vulnéraire composé de feuilles et de fleurs de millepertuis macérées dans l'huile d'olive.

Les végétaux ne renferment pas tous des principes desquels nous puissions nous servir comme aliments ou comme médicaments; il en est qui jouissent de propriétés dangereuses, et même toxiques; s'il y a des plantes amies, il y a aussi des plantes ennemies. Nous avons grand intérêt à bien connaître ces dernières. C'est pourquoi M. Rodin leur a consacré dans son livre un chapitre spécial.

Utilité incontestable pour tous, clarté apportée dans la description des végétaux, tels sont les titres qui font du livre de M. Rodin un ouvrage qui trouve sa place aussi bien dans le chalet que dans la ferme et chez le journalier agricole.

Le Ministre de l'Instruction publique, sur un rapport très-favorable fait à la Commission pour l'examen des livres utiles, a non-seulement adopté la publication de M. Rodin comme *Livre de Prix*, mais aussi pour les *Bibliothèques scolaires*, digne d'être mis dans toutes les Bibliothèques des campagnes. (Union).

Un cultivateur de Fontenay, aux environs de Paris, vient de découvrir un procédé pour guérir la maladie des pommes de terre, que nous croyons devoir, dit la *Patrie*, porter à la connaissance des agronomes. Il consiste dans l'emploi de la *tannée*, résidu de l'écorce du tan que les tanneurs ôtent de leurs fosses lorsqu'il a perdu de son énergie.

Notre cultivateur recueille cette matière, qu'on rejette ordinairement, et en dépose une certaine quantité dans le trou qui reçoit la pomme de terre à l'époque des semailles. Depuis trois ans qu'il fait cette expérience, elle lui a complètement réussi, et les tubercules qu'il a récoltés sont très sains et dans un état parfait de conservation. Les années précédentes, sur les mêmes champs, les pommes de terre qu'il avait semées par les procédés ordinaires étaient atteintes de la maladie.

Un grand nombre d'essais qui n'ont pas réussi, ont été tentés en vue de la conservation de ce précieux légume, si utile à l'alimentation publique; ce nouvel essai peut également être tenté sans trop de frais, car la *tannée* est presque sans valeur. S'il réussit, et rien ne prouve le contraire, le cultivateur de Fontenay aura rendu un immense service à l'agriculture.

Bourse de Paris.

Paris, 8 octobre 1872, soir.

Rente 3 p. %	53,10
— 4 1/2 p. %	76,00
— 5 p. % Emprunt ancien	83,90
— 5 p. % Emprunt nouveau	86,80

(2) LES PLANTES MÉDICINALES ET USELLES, avec 117 gravures.



**Annonces**

**TERRAINS ET SALINES**  
DE LA  
**PROVINCE DE MALAGA**  
SIÈGE SOCIAL :

A PARIS, n° 16, rue de la Grange-Batelière;  
A MADRID, calle Claudio Coello, n° 6.

**ÉMISSION**

de 12,000 Obligations hypothécaires  
à 285 fr., rapportant  
un revenu annuel de 30 francs  
et remboursables à 400 francs en 14 ans,  
par tirages annuels

La Société civile française des  
Terrains et Salines de Fuente-  
Piedra, constituée par acte déposé chez  
M<sup>e</sup> Segond, notaire à Paris, émet 12,000  
Obligations hypothécaires à 285  
francs.

Elles donnent un revenu annuel de 30 fr.,  
soit 10 52 0/0, non compris la prime de rem-  
boursement, qui est de 2 87 0/0.

Ce revenu est payé en or, sans retenue, à  
Paris, à Madrid, le 30 juin et le 31 décembre  
de chaque année.

Un Comité est chargé de surveiller les in-  
térêts des Obligataires.

Il est composé de :

MM. FLORIMOND LEVOL, ancien commissaire  
de la Monnaie de Paris.  
Marquis de SENONNES, propriétaire.  
RODOLPHE BURGUES, banquier.  
Baron DUTILH DE LA TUQUE, membre de la  
Société des Agriculteurs de France.  
Comte THÉOPHILE DE MARCOL, proprié-  
taire.

Le domaine de Fuente-Piedra, d'une  
contenance de 1,400 hectares, à 800 mè-  
tres de la station du chemin de fer de Cordout  
à Malaga, fournit une production saline qui  
peut atteindre 100,000 tonnes par an, et  
donner un bénéfice net d'un million.

Les terres desséchées et irriguées peuvent  
être vendues 10,000 francs l'hectare, en  
moyenne ou être affermées 500 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les LUNDI 7, MARDI 8 et MERCREDI 9 OCTOBRE  
1872.

A Paris : chez M. A. GIRARD, banquier,  
16, rue Grange-Batelière, et au Siège social.

A Madrid : chez MM. GUILLERMO ROLLAND  
ET C<sup>e</sup>, banquiers.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières  
de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obli-  
gations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8,  
9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-  
des-Capucines, n° 19; — dans les départe-  
ments, aux Recettes des finances, chez MM.  
les notaires et chez tous les correspondants du  
Crédit foncier.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL  
N° 1543 — 21 septembre 1872

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier  
de Paris. — Monomanie, nouvelle par M. Pey-  
remal (suite). — Les théâtres. — Nos gravures.  
— Bigarrures anecdotiques, littéraires et fan-  
tastiques. — Gazette du Palais. — Correspon-  
dances du Havre.

Gravures : L'Internationale à la Haye : le départ des  
délégués après la dernière séance du congrès. —  
L'Entrevue de Berlin : la tente impériale après  
la grande manœuvre militaire. — Le Concours  
régional de Nevers. — Marseille : accident ar-  
rivé pendant les courses de taureaux. — Mœurs  
alsaciennes : les promenades vertigineuses à  
Sainte-Odile. — La Nouvelle-Calédonie : Vaô  
établissement de la mission catholique à l'île  
des Pins; — Plaines d'Uro, où seront placés les  
condamnés à la déportation simple. — Histoire  
d'un casque : au bois de Vincennes; — A l'ate-  
lier; — A la barricade; — Au bal masqué. —  
Voyage du Président de la République au Havre :  
arrivée du Cuvier au port du Havre. — Echees.  
— Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais jour-  
naux, demandes d'abonnement et communications

de toute nature rue de Verceuil, 22, nouveau siège  
de l'Illustration.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages  
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du *Tour du monde*, que les  
éditeurs avaient dû interrompre au mois de  
septembre dernier, à la suite de nos premiers  
désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871,  
par la mise en vente de la livraison 560. — A  
dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre  
prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de  
la onzième année, il paraîtra une livraison seu-  
lement par quinzaine, le Samedi; mais, à par-  
tir de janvier 1872, la publication redeviendra  
hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu,  
en publiant plusieurs livraisons par semaine;  
la crainte aussi d'imposer les souscripteurs,  
en leur demandant trop à la fois, a déterminé  
les éditeurs à adopter cette modification tem-  
poraire dans la périodicité de leur journal. Le  
onzième volume en cours de publication por-  
tera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste,  
n'ont point à se préoccuper de cette mesure;  
ils recevront un nombre de livraisons propor-  
tionné à la durée de leur abonnement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jon-

**ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL**

**1 fr.**

pris dans nos bureaux

**DE 1873**

**Commercial, Statistique et Administratif**

**1 fr. 40**

par la poste

Sous ce titre, paraîtra un recueil très complet et très exact dont nous  
donnerons la Table, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Annuaire pu-  
blié avec l'autorisation de M. le Préfet.

Nous nous sommes assuré, pour la 2<sup>e</sup> partie, des documents d'une grande  
importance pour le département du Lot.

Nous prions MM. les maires et les personnes qui auraient des rensei-  
gnements à nous adresser de vouloir bien nous les transmettre sans  
retard, au bureau du *Journal du Lot*.

**ENTREPOT**

DE TUILLES DE RAMPS & DE CHARBONS

**MÉLET**

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises  
A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur MÉLET, aubergiste, à  
Cahors, faubourg St-Georges, prévient  
le Public qu'il vient d'établir un Entre-  
pôt de Toiles de Ramps de Charbons  
de toute nature. Il livrera les meilleu-  
res qualités à un prix très réduit.

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

**LANDREVIE**

Carrossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nom-  
breux clients qu'il transfère ses ate-  
liers de carrosserie : boulevard  
Sud, maison Ségol.

**ÉCOLE DE NOTARIAT**

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur : CLERY-MALIGE

DIXIÈME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872 :

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse : 15 reçus. — 5 en No-  
tariat : tous reçus.

Prix dû en entier :

COURS ORDINAIRES. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le  
1<sup>er</sup> mars suivant.

FORFAIT. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois  
après.

LEÇONS PARTICULIÈRES. — Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

**PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE**

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catar-  
rhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

**LIBRAIRIE CALMETTE, A CAHORS.**

**LIVRES CLASSIQUES**

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1872, 1873.

Ouvrages pour les cours de langue Anglaise, Allemande, etc.  
Histoire et Géographie, Sciences Mathématiques, Sciences Physiques, Chimi-  
ques et Naturelles, Philosophie, Morale, etc.,

Fournitures de Bureau et du Matériel des Classes

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

**AVIS AUX DAMES**

**TEINTURE NOUVELLE**

M. Gillis prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à ses  
impressions sur étoffes, le genre *Pompadour* et plusieurs autres dessins qui  
n'ont pas encore parus jusqu'à ce jour. Il possède également le genre *Soutache*  
veloutés sur diverses couleurs pour jupes.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être  
satisfaites.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!**  
Guérison prompt et sans trace des chutes,  
écrouelles, piqures, dartres, ardeurs, reap-  
paration exacte du poil, par le Réparateur  
TRICARD. Flac. de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instr.  
Dépôt gén. Pharm. TRICARD, aux Terres,  
47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.